

# Synthèse

## des mesures d'hygiène, de salubrité et de sécurité en période de COVID-19

### Guide à l'intention des directions d'établissement

On retrouve entre autres dans le document :

- Masque de procédure et visière en lien avec le personnel dans nos établissements, pages 4 et 5
- Question-Réponse provenant de la Direction régionale de santé publique, pages 6 et 7
- Blouse ou sarrau et gant, page 7
- Mise à jour concernant le produit de désinfection DR-200, page 8
- Matériels disponibles pour les établissements, pages 9 et 10
- Directive à suivre lors de l'utilisation du pulvérisateur électrostatique, page 11
- Comment se procurer un ou des pulvérisateurs électrostatiques supplémentaires, page 12

Services des ressources matérielles  
28 septembre 2020  
Nouvelle version 8 octobre 2020

**La situation étant en constante évolution, ce document sera mis à jour lorsque des modifications devront être apportées à son contenu.**

## Mesures préventives COVID-19 avant d'entrer dans le bâtiment

Avant d'entrer dans l'établissement, le personnel doit évaluer son état de santé.

***Avez-vous un ou plusieurs des symptômes suivants ?***



**FIÈVRE**



**TOUX**



**DIFFICULTÉ  
À RESPIRER**

- ▶ **Avez-vous voyagé à l'extérieur du pays au cours des 2 dernières semaines ?**
- ▶ **Êtes-vous en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ?**
- ▶ **Avez-vous reçu la directive de vous isoler ?**
- ▶ **Êtes-vous en attente d'un résultat ?**

Si vous avez répondu **OUI** à l'une des questions précédentes, **n'entrez pas** dans l'établissement.

**Avissez votre employeur** et retournez chez vous.

Contactez la ligne info coronavirus 1 877 644-4545 et suivez les directives.

## Symptômes en cours de journée

Si un personnel ressent des symptômes comme de la fièvre, de la toux, de la difficulté à respirer en cours de journée, il doit aviser immédiatement la direction de l'établissement et suivre ses directives.

## Mesures d'hygiène personnelle

Appliquez en tout temps ces mesures d'hygiène, qui sont reconnues comme étant efficaces en matière de prévention de la COVID-19.



### Hygiène des mains

- ▶ Lavez-vous les mains à l'eau et au savon. Si l'eau courante n'est pas accessible, vous pouvez utiliser un rince-mains à base d'alcool à 70 %.

### Hygiène respiratoire

Lors de toux ou d'éternuements :




- ▶ Couvrez-vous la bouche avec un mouchoir de papier, puis lavez-vous les mains.
- ▶ En l'absence de mouchoir de papier, tousssez dans le pli du coude ou dans le bras, puisque ces endroits ne seront pas en contact avec des personnes ou des objets.
- ▶ Crachez dans un mouchoir de papier.
- ▶ Déposez vos mouchoirs de papier utilisés dans un sac à déchets placé dans une poubelle fermée ou tenue hors de portée des enfants. Lorsqu'il est plein, fermez le sac et jetez-le aux ordures, puis lavez-vous les mains.

### Distanciation physique

- ▶ Respectez une distance minimale d'au moins deux mètres avec les autres personnes;
- ▶ Évitez les contacts directs lors des salutations (ex. poignée de main).



## Masque de procédure et visière en lien avec le personnel dans nos établissements









<p>Masque de procédure</p> 	<p>Masque de procédure et visière</p> 	<p>Visière</p> 
<p><b>Quand changer mon masque de procédure?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les masques de procédure sont efficaces tant qu'ils sont secs.</li> <li>• Ils doivent être changés dès qu'ils deviennent humides ou visiblement souillés ou endommagés.</li> <li>• On recommande de changer le masque de procédure <u>après 4 heures d'utilisation.</u></li> </ul> <p>Exemple d'utilisation : Je porte mon masque de procédure pendant 30 minutes. Par la suite, je le dépose entre deux feuilles de papier mouchoir ou dans un contenant avec couvercle de façon à ne pas le salir ou contaminer sa partie intérieure. Je le reprends pour un autre 30 minutes d'usage dans mon avant-midi. J'ai alors utilisé mon masque pendant une heure; <b>il est donc encore bon pour 3 heures.</b></p> <p>Que dois-je faire après usage?</p> <p>Retirer le masque de procédure de façon sécuritaire (en se lavant les mains avant et après le port et le retrait) et disposer dans une poubelle avec sacs refermables.</p>	<p><b>Quand porter mon masque de procédure et la visière?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le personnel en contact principalement avec des <b>élèves du préscolaire</b>, des <b>élèves handicapés</b> ou des <b>élèves de la formation professionnelle</b> pour des activités pratiques, si les tâches nécessitent absolument d'être à <b>moins de 2 mètres</b> d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, <b>doit porter un masque de procédure et une protection oculaire en tout temps.</b></li> </ul> <p><i>Info de la CNESS, COVID-19</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le personnel scolaire doit porter le <b>masque de procédure et la visière</b>, lorsque <u>la distance de 2 mètres avec les élèves ne peut être respectée</u> pour une période de plus de 15 minutes, sans barrière physique et ce, une seule fois par jour (tant au primaire qu'au secondaire).</li> </ul> <p><b>NOUVEAUTÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le port du masque de procédure sera également obligatoire pour l'ensemble du personnel scolaire dans les zones communes, notamment dans les salles du personnel et sur le terrain de l'établissement.</li> </ul> <p><i>Note : Selon les recommandations du MSSS, le port d'équipements de protection (masque de procédure et protection oculaire) n'est pas nécessaire pour une enseignante ou un enseignant si la distanciation physique de 2 mètres est respectée.</i></p> <p><i>Info de la CNESS, COVID-19</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le port d'une visière seule n'est pas recommandé, la protection oculaire doit être</li> </ul>	<p><b>Quand changer ma visière?</b></p> <p>La visière est réutilisable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La visière peut être désinfectée à l'aide d'un produit désinfectant.</li> <li>• On désinfecte la surface extérieure et intérieure et le bandeau frontal.</li> <li>• Le produit pour la nettoyer et le DR-200 avec microfibre ou papier brun.</li> <li>• Si la visière est brisée, égratignée ou usée, vous devez la changer.</li> </ul>

<p>Masque de procédure</p> 	<p>Masque de procédure et visière</p> 	<p>Visière</p> 
	<p>utilisée conjointement avec un masque de procédure.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La protection oculaire n'est pas nécessaire à l'extérieur de l'école.</li> </ul> <p><b>Entre travailleurs</b></p> <p>✓ Un <b>masque de procédure</b> et une <b>protection oculaire</b> sont <b>fournis et portés par le personnel</b> qui exécute une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes et en l'absence de barrières physiques.</p> <p>✓ Info de la CNESST, COVID-19</p>	
	<p><b>Dans quelles autres situations, est-il recommandé de porter les ÉPI ?</b></p> <p>À l'école, la personne responsable pour la surveillance du local COVID-19 doit porter des ÉPI (masque de procédure, visière, gants, blouse) pendant qu'elle est en contact rapproché et prolongé avec un élève présentant des symptômes compatibles à la COVID-19.</p> <p>La personne responsable d'un élève lors d'une situation d'urgence doit porter les ÉPI (visière, masque de procédure) pendant qu'elle est en contact rapproché et prolongé avec ce dernier (ex. lors d'une altercation entre élèves où la séparation des élèves est nécessaire).</p>	




La direction de l'établissement fournit également des masques de procédures et des visières aux membres du personnel qui exécutent une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne dans le cadre de leur prestation de travail.



## Comment utiliser votre couvre-visage ?

	<b>1</b> Placez le couvre-visage sur le nez et la bouche à l'aide d'une main. À l'aide de l'autre main, fixez-le derrière vos oreilles avec les élastiques (ou la ficelle).		→ Lavez-vous les mains <b>AVANT</b> et <b>APRÈS</b> l'utilisation.
	<b>2</b> Ajustez votre couvre-visage sur votre nez.		→ Changez le couvre-visage s'il est humide, souillé ou endommagé.
	<b>3</b> Ajustez également sous votre menton.		→ Ne gardez pas le couvre-visage accroché à votre cou ou pendu à une oreille. Gardez-le sur votre visage et évitez de le toucher. Si vous touchez votre couvre-visage pendant que vous le portez, lavez-vous les mains.
			→ Pour retirer le couvre-visage, saisissez uniquement les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant du couvre-visage.
			→ Repliez les parties extérieures du couvre-visage l'une sur l'autre et déposez-le dans un sac propre. Lavez votre couvre-visage dès votre retour à la maison avec le reste de votre lessive.

## Le couvre-visage ne remplace pas :

		
Le lavage des mains	La distanciation physique	L'isolement à la maison si vous êtes malade

## Question en rouge - Réponse en bleu provenant de la Direction régionale de santé publique

La personne en charge d'un élève lors d'une situation d'urgence doit porter les ÉPI pendant qu'elle est en contact rapproché et prolongé avec ce dernier (ex. lors d'une altercation entre élèves où la séparation des élèves est nécessaire). **Question : La blouse doit-elle être portée? Non**

Le personnel scolaire dont les tâches demandent d'être en contact rapproché et prolongé avec des élèves doit porter les ÉPI (ex. préscolaire, élèves avec besoins particuliers). **Question : Ce personnel doit-il porter la blouse en tout temps ou seulement dans les cas où un membre du personnel entre en contact avec des liquides corporels (par ex. nez qui coule) provenant d'un enfant avec des symptômes de COVID-19 ?**

Seulement si contact prévisible avec des liquides biologiques. En cas de souillure accidentelle de vêtements, il est simplement recommandé de changer de vêtements, de mettre les vêtements souillés dans un sac et de les laver avec un lavage habituel.

Dans les classes où le personnel travaille auprès d'élèves à besoins particuliers, il est recommandé de porter des équipements de protection individuelle si la tâche requiert des contacts physiques rapprochés (moins de 2 mètres) avec des élèves. Cet équipement de protection individuelle comprend le masque de procédure, la protection oculaire (visière ou lunettes protectrices comprenant des côtés latéraux qui protègent) et la blouse de protection. **Question : La blouse doit-elle être portée en tout temps par le personnel des écoles spécialisées ou seulement lorsqu'un contact avec des liquides biologiques est prévisible (par exemple : aide à l'alimentation, changement de couche, élève qui salive beaucoup)?** Seulement si contact prévisible avec des liquides biologiques, mais certains intervenants préfèrent la porter en tout temps, car selon la clientèle les souillures ne sont pas prévisibles. En cas de souillure accidentelle de vêtements, il est simplement recommandé de changer de vêtements, de mettre les vêtements souillés dans un sac et de les laver avec un lavage habituel.

## Blouse ou sarrau et gant



Le personnel en contact principalement avec des élèves du préscolaire et des élèves handicapés disposeront d'équipements de protection individuels (ÉPI) (visières, masques de procédure, gants, blouses)

### Blouse:

- Les blouses réutilisables (sarrau) peuvent être lavées avec les autres vêtements.
- Certaines blouses jetables (bleu en plastique et parfois jaune) peuvent être désinfectées avec du DR-200 et reportées par la suite. Si la blouse est déchirée ou tachée, il faut la jeter.



### Gants :

- Les gants ne remplacent pas l'hygiène des mains. Ils sont principalement recommandés lors des tâches de nettoyage/désinfection et lors de contact direct avec des liquides corporels.
- Les gants devraient être retirés et jetés avant d'intervenir auprès d'un autre élève.



## Mesures de salubrité et de sécurité

### Mise à jour concernant le produit de désinfection DR-200



Nous utilisons actuellement, le DR-200 comme produit de désinfection dans nos milieux. Ce produit est approuvé par Santé-Canada pour détruire la COVID-19.

Ce produit concentré doit être dilué avant usage. Les dilueurs que l'on retrouve dans vos locaux de conciergerie ont été ajustés pour obtenir la bonne dilution du DR-200 pour l'usage dans nos bâtiments.

#### Utilisation par le personnel :

##### Note

- ▶ On utilise le DR-200 pour désinfecter les objets fréquemment touchés par plusieurs personnes. Si vous ne partagez pas votre table de travail, votre téléphone, votre chaise, etc. vous n'avez pas à les d'infecter.
- ▶ Pour certaines surfaces (clavier d'ordinateur, combiné téléphonique), vous pouvez utiliser des lingettes désinfectantes si vous le souhaitez.

### PROBLÉMATIQUE

On retrouve sur l'étiquette du DR-200 apposé sur les bouteilles, la note suivante : **Préparer une solution fraîche pour chaque usage.**

Après vérification auprès du fabricant, cette note est valide lorsque le produit est utilisé dans un contenant ouvert ( chaudière, bassine, etc.) dans un contenant fermé son efficacité est de 5 jours. Après ce délai, le produit perd de son efficacité. Il doit être remplacé par une solution fraîche.

Vous comprenez que cela cause des problèmes de rotation du produit.

Pour l'instant, nous vous suggérons de demander à toutes les personnes qui ont un contenant de DR-220 de le retourner au concierge après 5 jours d'utilisation en ayant soin de le vider de son contenu avant de le remettre.

Exemple de procédure à mettre en place dans votre milieu pour le retour et le remplissage des bouteilles :

Tous les vendredis, le personnel rapporte leur bouteille de DR-200 préalablement vidé à un endroit dans l'école. Le lundi matin, le concierge remplit les bouteilles de nouveau produit et les rend disponibles à un endroit pour le personnel qui voudrait en faire usage. Le cycle recommence le vendredi suivant. De cette façon, il y a rotation du produit tous les 5 jours.

Nous avons entrepris des démarches auprès de fournisseurs pour trouver un produit de désinfection approuvé par Santé-Canada contre la COVID-19 et possédant une durée d'efficacité plus longue. Dès que nous aurons trouvé le produit correspondant à nos attentes, nous vous en informerons.

Le DR\_200 demeure toutefois le produit à utiliser par la conciergerie pour la désinfection, car utiliser en solution fraîche.







Pour ce qui concerne son utilisation en bouteille, il faut malheureusement la rafraichir aux 5 jours.




Merci de mettre en place dans vos milieux un mécanisme de rotation qui répond à cette exigence.

*Note : Certaines directions nous ont demandé d'utiliser l'eau de Javel comme désinfectant pour remplacer le DR-200 . Malheureusement, l'eau de javel diluée ne résiste pas mieux que le DR-200 une fois diluer. L'eau de Javel diluée perd son efficacité après 2 ou 3 jours. De plus, au CSSPI nous ne conseillons pas l'usage de l'eau de Javel.*



## Matériels disponibles pour les établissements

Matériel	Description	Remarque	Informations
Couvre-visages	 <p>En tissu, lavable</p>	Vous avez reçu les couvre-visages	Si la quantité reçue ne correspond pas au nombre de personnes présentes dans votre milieu, contacter Richard Papineau par courriel. richard-papineau@cspi.qc.ca
Masques jetables ou Masque de procédure	 <p>LIVRAISON PAR LE CSSPI</p>	<p>Selon les recommandations du MSSS, le port d'équipements de protection (<b>masque de procédure</b>) n'est pas nécessaire pour une enseignante ou un enseignant si la distanciation physique de 2 mètres est respectée.</p> <p><b>NOUVEAUTÉ</b></p> <p>Le port du masque de procédure sera également obligatoire pour l'ensemble du personnel scolaire dans les zones communes, notamment dans les salles du personnel et sur le terrain de l'établissement.</p>	<p><b>Exigence du Guide de la CNESST</b></p> <p>Le personnel en contact principalement avec des élèves du <b>préscolaire</b>, des <b>élèves handicapés</b> ou des <b>élèves de la formation professionnelle</b> pour des activités pratiques, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doit porter un <b>masque de procédure</b> et une protection oculaire en tout temps.</p>
Visières Réutilisable	 <p>LIVRAISON PAR LE CSSPI</p>	<p>Selon les recommandations du MSSS, le port d'équipements de protection (<b>protection oculaire</b>) n'est pas nécessaire pour une enseignante ou un enseignant si la distanciation physique de 2 mètres est respectée</p>	<p><b>Exigence du Guide de la CNESST</b></p> <p>Le personnel en contact principalement avec des élèves du <b>préscolaire</b>, des <b>élèves handicapés</b> ou des <b>élèves de la formation professionnelle</b> pour des activités pratiques, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doit porter un masque de procédure et une <b>protection oculaire</b> en tout temps.</p>
Blouse jetable ou Sarrau	 <p>LIVRAISON PAR LE CSSPI</p>		Le personnel en contact principalement avec des élèves du <b>préscolaire</b> et des <b>élèves handicapés</b> disposeront d'équipements de protection individuels (EPI) supplémentaires (visières, <b>gants</b> , <b>blouses</b> )
Solution hydroalcoolique		Une distribution a été faite par les SRM dans la semaine du 17 août.	Par la suite, chaque établissement devra en commander.
Trousse d'urgence Au primaire et au secondaire si un élève présente des symptômes de COVID-19		<p>Chaque établissement primaire et secondaire a reçu la trousse d'urgence. Si vous n'avez pas reçu votre trousse, communiquez avec Richard Papineau par courriel <a href="mailto:richard-papineau@cspi.qc.ca">richard-papineau@cspi.qc.ca</a></p> <p><b>Contenu de la trousse :</b> masques, visières, gants, sac refermable, survêtement (blouse), solution hydroalcoolique, guide exclusion des personnes symptomatiques des lieux de</p>	<p>L'élève du préscolaire ou du primaire présentant des symptômes doit être isolé dans une pièce prévue à cet effet et <b>porter un masque de procédure</b>. Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève du préscolaire ou du primaire présentant des symptômes le temps que son parent vienne le chercher. Le membre du personnel <b>doit porter des gants et un survêtement (blouse), en plus du masque de procédure et de la protection oculaire</b>. Les objets personnels de l'élève du préscolaire ou du primaire qui a des symptômes</p>

Matériel	Description	Remarque	Informations
		<p>travail, le protocole dans la situation d'un cas de COVID confirmé ou suspect et deux affiches sur comment mettre et enlever les EPI.</p>	<p>devraient être remis aux parents dans un sac de tissu ou de plastique.</p>
<p>Affiche à installer à « l'entrée des écoles » 11X17</p> <p>Et ICI je porte mon couvre-visage</p>		<p>Ces 2 affiches doivent être installées à toutes les portes où le personnel et les élèves peuvent entrer dans l'établissement</p>	<p>Vous pouvez télécharger les affiches dans Portail employés- Ressources matérielles-Documents Gestionnaires</p>
<p>Affiches (Flèche, pieds, ici)</p>		<p>Si vous désirez vous procurer ces affiches autocollantes pour le sol, vous pouvez en commander à partir de l'application GRI.</p>	<p>6 modèles d'affiches sont disponibles</p>

Si vous manquez de matériel, communiquez avec Richard Papineau.

## **Nettoyage des surfaces et des lieux à usage personnel ou partagé idéalement tous les jours en début et en fin de journée**

- ▶ Nettoyez tous les équipements partagés : outils, commandes de photocopieur, équipements, matelas de sol, etc.
- ▶ Aérez les locaux utilisés durant la journée pendant un minimum de 10 minutes entre chaque période de cours ou 20 minutes par jour.
- ▶ Lavez les tables avec un linge en microfibre. Le papier brun peut être une alternative au linge en microfibrilles.
- ▶ Nettoyez les jouets :
  - Assurez-vous que le nettoyage est fait fréquemment.

- Accordez une attention particulière aux jouets pouvant être portés à la bouche.
  - Privilégiez l'utilisation de jouets en plastique résistants au lave-vaisselle.
  - Faites une liste des jouets nettoyés pour assurer un meilleur suivi.
- ▶ Nettoyez quotidiennement tous les objets fréquemment touchés par plusieurs personnes avec les produits d'entretien habituels.

## Produits d'entretien ménager à l'usage du personnel

Tous les membres du personnel auront accès à une bouteille de nettoyeur désinfectant ainsi qu'à des linges en microfibras. (voir le concierge)

- ▶ Utilisez le produit désinfectant selon le mode d'emploi prescrit et entreposez-le comme tout autre produit d'entretien ménager, dans un contenant bien identifié.
- ▶ Pour certaines surfaces (clavier d'ordinateur, combiné téléphonique), vous pouvez utiliser des lingettes désinfectantes si vous le souhaitez.
- ▶ Respectez ce code de couleur pour l'utilisation des linges en microfibras:
  - **Jaune** pour les lavabos, toilettes et urinoirs (utilisation par les concierges)
  - **Vert** pour les bureaux, meubles, poignées, comptoirs (utilisation par les concierges)
  - **Bleu** pour accessoire de bureaux, ordinateur, etc. (utilisation par le personnel)  
Le papier brun peut être une alternative au linge en microfibras.

## Directive à suivre lors de l'utilisation du pulvérisateur électrostatique



Le personnel chargé de la désinfection doit :

- avoir été formé pour être autorisé à utiliser les appareils de pulvérisation électrostatique;
- suivre les instructions du fabricant afin d'assurer un usage sécuritaire du système de pulvérisation et de la solution désinfectante utilisée;
- suivre les conseils de la Fiche de données de sécurité (FDS) au sujet du désinfectant;
- porter l'ÉPI adéquat (masque de procédure, protecteur oculaire (lunette de protection ou visière));
- s'assurer que toutes les personnes ont quitté les lieux de désinfection au moment de la désinfection;
- installer une affiche indiquant qu'une désinfection est en cours;
- s'assurer de ne pas utiliser le pulvérisateur électrostatique dans une pièce où il y a des sources de gaz, de liquides et de poussières inflammables.

## Comment se procurer un ou des pulvérisateurs électrostatiques supplémentaires

- Vous devez faire une requête dans GÉNI-ACHAT ou par courriel à votre acheteuse en indiquant le nombre et l'indice comptable de la dépense. Un délai de livraison de 10 jours est à prévoir. Le coût est de 1140,00\$ avant taxes.

## Utilisation des rince-mains antiseptiques

La Direction de la santé publique recommande toujours **l'utilisation de l'eau et du savon** comme **première méthode de lavage des mains**.

On peut utiliser un rince-mains antiseptique, contenant de l'éthanol à une concentration de 70%, **lorsque l'accès à des lavabos est difficile**. Dans ce cas, leur utilisation doit être faite **sous la supervision d'un adulte**.

Suivez ces mesures de sécurité :

- ▶ Supervisez les enfants lors de l'utilisation de ce produit.
- ▶ Le produit est pour usage externe seulement. Il ne doit pas entrer en contact avec les yeux. S'il y a contact, rincez l'œil abondamment à l'eau.
- ▶ Pour éviter de réduire l'efficacité du produit, il est important de ne pas se rincer ni se laver les mains après l'application et de ne pas essuyer les mains avec une serviette. Il faut plutôt frotter les mains l'une contre l'autre, suffisamment longtemps pour qu'elles s'assèchent et que l'alcool s'évapore. Une fois désinfecté et séché, vous pouvez réhydrater votre peau avec une crème réparatrice pour les mains. Utilisez une crème hydratante inodore et non irritante.
- ▶ Si une irritation cutanée persistante survient à la suite de l'utilisation de ce produit, il ne faut pas recouvrir la peau (ex. gants, compresse) tant que l'alcool ne s'est pas évaporé (risque de toxicité par voie cutanée).
- ▶ Le produit doit être **gardé hors de la portée des enfants** (ex. : sous clef près du bureau de la responsable). Ceci est d'autant plus important si l'enfant est jeune, car la dose entraînant une intoxication est plus faible et sa capacité à comprendre les risques ou à appliquer les consignes est encore insuffisante.
- ▶ Si le produit est ingéré, consultez un médecin ou appelez le centre antipoison immédiatement au 1 800 463-5060.
- ▶ Le produit est inflammable et, par conséquent, il doit être gardé loin des flammes.